COMMUNIQUÉ

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le premier CSA EA, depuis les élections de novembre, s’est tenu le 28 juin 23.

ENSEIGNANT | ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES | LES INSTANCES

Le SEA-UNSA a salué le pluralisme syndical issu des urnes et a regretté le fort d’abstention aux élections dans sa déclaration liminaire, à lire en fin de compte rendu.

Le premier CSA EA, depuis les élections de novembre, s’est tenu le 28 juin 23.

Le SEA-UNSA a salué le pluralisme syndical issu des urnes et a regretté le fort d’abstention aux élections dans sa déclaration liminaire, à lire en fin de compte rendu.

A l'ordre du jour :

- **1 Ce CSA EA portait sur l’installation de l’instance**. Le règlement intérieur de cette dernière n’a pas été adopté car incomplet pour les organisations syndicales, en effet aucun article ne porte sur la formation spécialisée. Un nouveau texte sera présenté après travail de la DGER avec les Services des Ressources Humaines du Ministère.
- 2 Le projet de **planning des instances** présenté par la DGER fait apparaitre 4 réunions en présentiel plus une en distanciel. Le SEA-UNSA a demandé que toutes les réunions soient en présentiel pour faciliter les échanges et le dialogue social, ainsi que le planning des séances de formation spécialisée.
  Le DGER a répondu favorablement aux demandes des OS sur ce point.
- 3 Un texte a été adopté pour préciser **la fonction de médiateur délégué à l’EA**. Pour mémoire il y a actuellement un médiateur et un chargé de médiation au ministère de l’agriculture.

- 4 Suite aux diverses demandes des OS, le DGER a accepté de modifier l'ordre du jour du CSA EA. **Le point sur le PLOA est remplacé par le Pacte enseignant (et CPE)**

Le Directeur Général précise que les échanges ne porteront que sur la mise en application et le projet de note de service, les débats sur le Pacte même ayant déjà eu lieu.

La NS sortira en fin de semaine après les derniers retours des OS.

Diverses annonces sont faites en CSA EA :

- Les remplacements de courte durée (RCD) entre établissements sont supprimés pour cette rentrée scolaire
- La formation des directeurs et adjoints est en cours, une session de rattrapage aura lieu avant la rentrée pour les nouveaux
- Le 13 juillet est la date fixée pour les retours aux SRFD de la répartition des briques, avec une version consolidée au 30 septembre
- La quantification des heures par briques est :
  - RCD : 18 H
  - Face à face : 26 H
  - Hors FàF : 36 H

Le SEA-UNSA rappelle ici son opposition au Pacte qui ne répond en rien à la demande de revalorisation des enseignants, CPE et plus largement de tous les personnels.

Le Pacte remet en cause le statut des enseignants et laisse à penser qu'ils ont le temps pour assurer les missions proposées et déjà faites. Le SEA-UNSA demande que les missions soient intégrées dans le temps de service.

élus en CSA EA : Jean-Jacques Henry Thomas Depierre
Erwann Coppéré Guislaine Viardot

CSA EA 1ier juin 23 - Déclaration liminaire

Mesdames, Messieurs,

Le SEA-UNSA salue la présence des collègues élus au CSA EA et le pluralisme exprimé par les urnes.

Un seul regret : le faible taux de participation.

Cette élection a confirmé le SEA-UNSA comme étant la 2ième OS de l'EA et nous remercions, une fois de plus, les électrices et électeurs qui nous font confiance.

Pour le SEA-UNSA, le service public d'enseignement agricole doit se matérialiser au travers de l'enseignement agricole public hors des marchés. L'EA n'est pas une marchandise, un objet spéculatif, un dispositif de défiscalisation. C'est un service public qui doit offrir des formations

d'excellence accessibles à toutes et tous, pour cela le gouvernement et les élus de la République doivent lui octroyer les ressources nécessaires à sa réussite dans l'intérêt des apprenants.

Depuis plusieurs mois les réformes se suivent et ont un point commun : leurs rejets par le plus grand nombre. La réforme des retraites, la réforme de la voie pro, le pacte enseignant en sont des exemples.

Ce CSA EA va aborder des points variés mais pas un mot sur le pacte enseignant et la RVP. Pourtant ces sujets concernent directement les personnels et les EPL, nous en regrettons l'absence.

Nos collègues AE-AESH ne sont pas oubliés, le Président Macron a annoncé la fusion de ces 2 corps alors qu'il s'agit de métiers différents avec des compétences spécifiques, le SEA-UNSA exprime aujourd'hui son opposition à cette idée présidentielle.

Les réformes annoncées vont modifier profondément les conditions de travail de tous les personnels de l'enseignement technique agricole. A ce titre, quelle étude d'impact a été effectuée par les services compétents afin de mesurer les conséquences précises sur l'organisation qui s'impose dès la rentrée prochaine ?

Merci